

Département du Var CANTON DE VIDAUBAN Commune de LORGUES		<i>République Française</i> COMPTE RENDU des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mille dix-neuf, le 1 ^{er} mars, le Conseil Municipal de la Commune de LORGUES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le hall du Centre Culturel, sous la présidence de Monsieur ALEMAGNA Claude, Maire.		
Nombre de conseillers en exercice : 29		date de la convocation : 14 février 2019
PRESENTS (21)	Mmes et MM. ALEMAGNA, MENET, MICHEL, FIORINI, AUGUIN, VIGNAL, KHATCHIKIAN, RIBARIC, WECKMANN, PORLIER, DUBOIS, PELLETIER, BERTRAND, HERY, RUDEL, HONTA, CHAMBON, MEYER, GALLET, FORME, DEBEDA	
ABSENT (0)		
EXCUSÉE (1)	THUILLIER	
REPRÉSENTÉS (7)	GROUILLER par AUGUIN, BERTEAS par MICHEL, FAVARD par MENET, VERHEYDE par VIGNAL, LOUSSIF par RIBARIC, PERRIN par ALEMAGNA, AUGUSTE par MEYER	
Secrétaire de séance	Mme VIGNAL	

PROCES-VERBAL

M. le Maire ouvre la séance à 18h30, et demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2018. Aucune observation. Il est approuvé par le Conseil municipal par 27 voix et 1 abstention (FORME).

1- MAINTIEN D'UN ADJOINT AU MAIRE DANS SES FONCTIONS

M. le Maire expose que par arrêté en date du 11 janvier 2019, il a retiré sa délégation d'Adjoint à Monsieur KHATCHIKIAN : Quand on s'engage dans une équipe municipale, ce n'est pas pour jouer contre elle. La qualité d'Adjoint est une fonction importante au service de la ville et des Lorguais. La délégation que je confie à un Adjoint ou à un Conseiller municipal, requiert la réunion de trois engagements auxquels je suis particulièrement attaché : le travail, l'honnêteté et la loyauté. Quand une de ces trois valeurs fait défaut, alors il y a perte de confiance, et quand de plus on n'a pas l'honnêteté intellectuelle de démissionner, alors je retire la délégation que j'ai confiée.

M. FORME : En cette montée de l'antisémitisme en France, je croyais qu'on allait pouvoir se débarrasser de l'Adjoint qui avait fait un salut nazi en plein conseil municipal, le docteur GROUILLER. Mais non, c'est M. KHATCHIKIAN qui est sur le banc des accusés, lui l'ancien officier de l'armée française, qui a toujours été correct avec moi. Cela prouve que vous êtes un maire sectaire, aux méthodes staliniennes, je ne voterai donc pas pour le retrait de ses fonctions d'adjoint.

M. KHATCHIKIAN : M. GIRARDON m'a remis l'arrêté de retrait de ma délégation le 11 janvier. M. le Maire n'a pas osé me le dire en face.

M. le Maire : C'est toi qui n'as pas eu le courage de me porter ta démission. Tu as trahi ton équipe et ton engagement auprès de la commune et des Lorguais. Cela fait trois ans que tu ne m'adresses pas la parole et il faudrait que je t'apporte l'arrêté ? Et pourquoi pas un bouquet de fleurs aussi ! Monsieur Girardon m'a proposé de te l'apporter et nous avons fait 5€ d'économie de recommandé. Je te retire la délégation pour perte de confiance et je ne reviendrai pas sur cette décision. Il vous appartient Mesdames et Messieurs les Conseillers de vous prononcer sur le maintien du titre d'Adjoint. Le Conseil municipal est souverain.

Quant à vous monsieur Formé, vous êtes le seul à ne pas avoir compris que le geste du Dr GROUILLER était une parodie comme l'ont fait Woody Allen et Charlie Chaplin pour dénoncer et se moquer de l'extrémisme de droite. Le représentant de l'extrême droite élu ici, c'est vous, ce n'est pas le Dr GROUILLER qui a toujours défendu les valeurs républicaines. Le plus ennuyé finalement, c'est encore vous, M. KHATCHIKIAN ne pourra plus vous renseigner sur nos réunions du groupe de la majorité.

M. MEYER : Puis-je demander si un tiers du Conseil est d'accord pour faire un vote à bulletin secret ?

M. le Maire soumet la proposition de Monsieur MEYER au vote du Conseil municipal. Elle recueille 4 voix (KHATCHIKIAN, MEYER, GALLET, FORME) sur 21 membres présents. En conséquence, le vote aura lieu au scrutin public.

M. MEYER : Les indemnités de fonction sont-elles retirées ?

M. le Maire : Oui, de fait, puisqu'il n'est plus Adjoint.

M. MEYER : A qui va aller la délégation aux travaux ?

M. le Maire : Ce n'est pas à l'ordre du jour, et ce n'est pas un problème, cela fait 4 ans que je l'assume.

M. MEYER : Cela fait partie des pouvoirs propres du Maire d'enlever les délégations, donc nous nous abstenons.

M. KHATCHIKIAN : Il n'y a rien à me reprocher, j'ai fait mon boulot. Vous m'avez empêché de travailler.

M. le Maire : Une question. Avez-vous confiance en moi ?

M. KHATCHIKIAN : Non !

M. le Maire : C'est donc réciproque, l'affaire est entendue ! Pas de confiance, pas de délégation.

Il est procédé au vote au scrutin public sur le maintien de M. KHATCHIKIAN dans ses fonctions d'Adjoint.

Pour le maintien de M. KHATCHIKIAN dans ses fonctions d'Adjoint : 2 voix (KHATCHIKIAN, FORME)

Contre le maintien de M. KHATCHIKIAN dans ses fonctions d'Adjoint : 22 voix

Abstention : 4 voix (MEYER, AUGUSTE, GALLET, DEBEDA).

M. KHATCHIKIAN n'est pas maintenu dans ses fonctions d'Adjoint.

M. KHATCHIKIAN : Tu auras ma démission lundi matin.

M. le Maire : C'est bien la preuve du peu d'intérêt que tu portes à la commune et aux Lorguais.

M. KHATCHIKIAN quitte l'assemblée à 18h50.

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE EXERCICE 2019

M. le Maire présente le rapport d'orientation budgétaire :

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 8 252 619 € en recul de 0,6 % par rapport à 2017.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère hausse à 10 466 653 € (+0,84 %).

Le solde global de la section de fonctionnement de l'exercice en intégrant les opérations d'ordre est de 1 667 164 € (1 296 935 € en 2017) et avec la reprise des résultats et avant affectation le solde atteint 4 989 866 € (4 043 283 € en 2017).

Les dépenses d'équipement sont restées stables par rapport à l'exercice précédent. Elles atteignent 2 244 220 €. L'intégralité des travaux a été réalisée sur fonds propres ou par des subventions reçues.

Pour 2019, comme en 2018, l'objectif est de maîtriser les dépenses de fonctionnement, mais également d'accroître sensiblement les dépenses d'équipement.

La commune n'ayant réalisé aucun emprunt en 2018, l'encours de dette est toujours égal à zéro.

Au niveau communal, les dotations vont encore diminuer en 2019, notamment à cause d'une baisse de la population de 70 habitants constatée par l'INSEE).

Pour 2019, même si les réalisations en investissement augmentent fortement, aucun emprunt ne devrait être réalisé, la commune préférant, dans un souci de bonne gestion, utiliser sa trésorerie. Les phases d'étude sur plusieurs opérations (aménagement du stade Turchi, agrandissement de l'école primaire Trussy, réhabilitation de la vieille ville) sont achevées ou en cours d'achèvement. Les phases opérationnelles débuteront au cours du 2^{ème} trimestre.

Au titre des restes à réaliser, environ 4 millions d'euros seront reportés sur 2019. Les principales opérations concernées pour les restes à réaliser seront :

- L'extension de l'école Trussy
- L'aménagement du stade Turchi
- La vidéoprotection
- L'acquisition de nouveaux véhicules pour les services techniques.

Au titre des nouvelles opérations et des engagements pluriannuels seront inscrits :

- Un complément de crédits pour l'aménagement du stade Turchi (seul 1 million d'euros est inscrit en restes à réaliser) à hauteur de 3,2 millions d'euros
- Dans le cadre du plan vigipirate, la sécurisation du marché pour un coût de l'ordre de 200 000 €
- Des travaux de bâtiment à la crèche pour 150 000 €
- Des travaux de réfection de chaussée et de réseaux pour près de 2 000 000 €
- Une première phase de travaux pour la réhabilitation de la vieille ville pour environ 500 000 €.

Avec d'autres travaux et acquisitions récurrents dans une collectivité, le montant des inscriptions nouvelles est de l'ordre de 7 millions d'euros.

M. MEYER : Concernant les dépenses de fonctionnement, vous avez omis de mentionner si le montant annuel des subventions attribuées aux associations Lorguaises serait maintenu.

M. le Maire : Oui. Elles seront même augmentées pour certaines associations qui en ont le besoin et dont la demande est justifiée. Mais on n'a pas encore reçu toutes les demandes.

M. MEYER : Vous contestez la baisse constatée par l'INSEE. Or on perd des habitants depuis 2016. L'augmentation de la population retenue lors de l'élaboration du PLU ne se confirme donc pas.

Dans le DOB 2018, vous insistiez sur l'accentuation des dépenses d'investissement et annonciez les nombreux projets que vous comptiez engager. Malheureusement, vous constatez dans le DOB 2019 que ces dépenses ont en fait stagné, ce que nous avons toujours dénoncé. Dans les investissements nouveaux, vous parlez d'une sécurisation du marché dans le cadre du plan Vigipirate à hauteur de 200 000 euros. En quoi cela consiste-t-il ?

M. le Maire : Les statistiques INSEE sont aléatoires, le fichier préfectoral de la population est différent. Pour ce qui est des investissements la procédure de mise en œuvre est longue, ce qui retarde les projets. Le plan Vigipirate, est un dispositif électronique pour fermer les entrées pour toutes les manifestations, le marché en particulier et sécuriser les piétons, un système très souple d'utilisation.

M. MEYER : Ce ne serait pas moins cher des blocs de béton amovibles ?

M. MENET : Les blocs, il faut en mettre de partout, avec un système de levage en cas d'intervention des secours. Ce sont des bornes télescopiques télécommandées plus efficaces et qui demandent moins de manutention.

M. MEYER : Également qu'est-il prévu dans les deux millions d'euros pour les réseaux et la réfection de chaussées ?

M. le Maire : Cela concerne les Miquelets, le Pendedi, le Train des Pignes Est et Ouest, la route de Berne, Vignaubière, le Palet Oriental, Saint Jaume, la rue de la Vieille Horloge, la ruelle Vieille Commune.

M. MEYER : Concernant les travaux de la vieille ville, vous vous étiez engagé il y a un an à nous fournir les résultats des études engagées. On les attend.

M. le Maire : Vous pouvez les demander à Monsieur le Directeur des Services Techniques quand vous passez en mairie pour vos demandes personnelles, il n'y a aucun souci. On est en train de lancer la maîtrise d'œuvre dont vous avez reçu la convocation pour le 7 mars.

M. DEBEDA : Vous évoquiez l'idée d'un nouveau groupe scolaire sur l'emplacement de l'ancienne trésorerie. Alors pourquoi faire une extension à Trussy ?

M. le Maire : On anticipe sur 2021-2022, en se basant sur l'augmentation des effectifs et les classes surchargées. La réalisation des dossiers prend du temps, entre la maîtrise d'œuvre et les travaux. Cela pourra aussi servir de bibliothèque, de locaux pour les professeurs ou la restauration. Pour l'ancienne perception, on envisage d'y installer le pôle enfance jeunesse, le CLAS, dans l'attente de faire des travaux à la Trinité et de réserver cet espace à la création éventuelle d'un petit groupe scolaire dans les années à venir.

M. le Maire présente les orientations pour les budgets annexes : Pour les budgets du service public de distribution d'eau potable et du service public d'assainissement, il s'agit de la dernière année d'exercice de compétence communale. Au 1^{er} janvier 2020, ils seront transférés à l'intercommunalité.

M. MEYER : Concernant le budget annexe du service public de distribution d'eau potable, il n'a toujours rien été fait. Alors qu'il s'agit de la dernière année en régie directe, il semble que la décision d'engager ces investissements intervienne bien tardivement, et que la commune perde une grosse partie de l'épargne réalisée grâce à la participation des usagers de ce service public.

M. le Maire : Attention de ne pas confondre transfert des charges et transfert des compétences. Les projets sont à l'étude pour la construction d'un nouveau bassin d'eau potable et les travaux des réseaux souterrains dans la vieille ville. Nous aurons engagé les financements dédiés à ces travaux.

Pour ce qui est de l'assainissement, réaliser un emprunt était la manière la mieux adaptée : 40 % a été financé par les subventions, 60 % sera remboursé par les usagers d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

M. le Maire présente les orientations pour le budget des pompes funèbres.

Aucune observation.

A l'unanimité, le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019, et par 22 voix contre 1 (FORME) et 4 abstentions (MEYER, AUGUSTE, GALLET, DEBEDA) approuve le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté.

3- MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

M. MICHEL expose que la Communauté d'Agglomération Dracénoise doit aujourd'hui procéder à une nouvelle modification statutaire. En premier lieu, il convient de prendre en compte le changement de dénomination du territoire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise « Dracénie Provence Verdon Agglomération ». En second lieu, la C.A.D., compétente en matière de transport public, entend intégrer une compétence en matière de fourniture, pose et maintenance du mobilier urbain destiné aux voyageurs. En troisième lieu, il est proposé d'ajouter une compétence facultative dans les statuts relative au déneigement de la route d'accès au Mont Lachens.

M. le Maire : On donne un avis par une délibération. Ces trois points ont été abordés en séance en Conseil d'agglomération. Pour ma part, pour le changement de dénomination et par loyauté vis-à-vis de mes collègues vice-présidents, je ne me suis abstenu, les 4 autres conseillers ont voté contre. J'avais fait entendre ma voix : premièrement, on n'est qu'à un an du renouvellement du mandat et il aurait été bien de le terminer avec le nom avec lequel nous avons commencé. Deuxièmement comme j'ai pu l'exprimer, cette nouvelle appellation n'est pas satisfaisante dans la mesure où on ne reconnaît pas tous les territoires et notamment les communes de l'Arc-sud que sont : Saint-Antonin, Lorgues, Taradeau, Vidauban, les Arcs et le Muy, traversées par le fleuve l'Argens tout comme les communes où coulent ses affluents. Il s'agit d'une véritable perte d'identité.

Un territoire est un support identitaire fondamental et incontournable. A l'intérieur de notre territoire de nombreuses identités existent et l'identité d'un territoire commun est de les rassembler pour donner à chacun une légitimité. Notre rôle, notre mission, est bien de renforcer cette identité.

Remplacer le terme « *agglomération* » par le mot « *Argens* » suffirait à donner à notre territoire une résonance bien plus importante encore, le rendra plus riche et surtout plus reconnaissable, il exprimera un lien fort entre les communes du nord et celles du sud.

M. FORME : Vous avez fait honte aux Lorguais avec cette polémique dans la presse. Personne ne vous a suivi dans ce délire. Pourquoi ne pas faire envie aux touristes ? En réalité, vous dévoilez votre vraie motivation : l'argent. Sur 66 votants, il n'y avait que 5 voix contre, vos toutous.

M. le Maire : L'important c'est d'être droit dans ses bottes. C'est nous qui avons honte de vous, de vos comportements et des insultes que vous proférez à l'encontre de vos collègues.

Argent ?? Quel rapport ? Où sont passés vos anciens colistiers ? Ils vous ont tous abandonné. Et madame Houssay qui siégeait à coté de vous ? Et les autres de la liste, vos amis du FN vous détestent et se moquent de vous, vous êtes pire qu'eux ! Il suffit d'interroger vos collègues professeurs du lycée. Après avoir couru les jupes de madame Le Pen pour obtenir les investitures, vous êtes passé chez Philippot. Vous êtes désormais l' élu défroqué du FN. C'est bien vous qui nous faites honte !

De toute façon vous n'avez pas notre sensibilité et l'amour de notre territoire : la Provence, l'Argens, vous ne pouvez pas comprendre, vous préférez tromper les touristes avec le Verdon qui ne coule pas chez nous !

M. MEYER : Je pense que c'était inutile de changer de nom. C'est la mode. Effectivement, le choix du terme « Verdon » est purement marketing.

M. MENET : J'ai voté contre car je ne voyais pas la pertinence de changer de nom à un an de l'échéance, non pas parce que j'étais un toutou.

M. MEYER : A propos du mobilier urbain, nous nous permettons d'attirer votre attention sur le parking du rond-point Jean Moulin. Compte tenu de son importante fréquentation, la taille de l'abri de bus n'est pas du tout adaptée.

M. le Maire : Vous avez raison, je vais le demander. Je vous signale que la troisième proposition concernant la route menant au Mont Lachens a été retoquée au contrôle de la légalité. Cette route appartient à plusieurs communes, dont certaines ne font pas partie de l'agglomération.

Le Conseil municipal propose que la nouvelle dénomination de l'EPCI soit « Dracénie Provence Verdon Argens » par 26 voix contre 1 (FORME). Il approuve la prise d'une nouvelle compétence facultative liée au mobilier urbain dédié aux voyageurs comprenant la fourniture, la pose et la maintenance dudit mobilier par 26 voix et 1 abstention (FORME). Il approuve à l'unanimité la prise d'une nouvelle compétence facultative relative au déneigement de la route d'accès au Mont-Lachens.

4- CREATION D'UN EMPLOI

Mme DUBOIS expose qu'un agent actuellement en disponibilité depuis près de 10 ans a demandé sa réintégration. Pour cela, il est nécessaire de créer un emploi d'Adjoint technique territorial.

M. le Maire : On a effacé tous les postes non affectés, il faut en recréer un.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES : PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES COMMUNES DE FLAYOSC ET LORGUES

Mme AUGUIN rapporte que comme avec les autres communes, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole d'accord relatif à la répartition des charges de fonctionnement des écoles publiques.

M. le Maire : Les communes doivent payer des frais pour leurs enfants scolarisés à l'extérieur.

M. MEYER : Pour qui est-ce bénéfique ?

Mme AUGUIN : C'est un enfant de LORGUES qui va à FLAYOSC.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

6- ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT-TROPEZ AU SYMIELECVAR

M. le Maire expose que le 23 janvier 2019 le Comité syndical du SYMIELECVAR a délibéré favorablement pour accepter l'adhésion de la commune de Saint Tropez.

M. le Maire : Dernièrement cela concernait la commune du MUY. Et il y en aura encore d'autres.

Accord unanime du Conseil municipal.

7- CONVENTION ENTRE LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VAR ET LA COMMUNE DE LORGUES RELATIVE A LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS AUX SEANCES PSYCHOTECHNIQUES

Mme DUBOIS expose qu'une convention est nécessaire pour que les collectivités et établissements affiliés bénéficient des examens psychotechniques gratuitement pour leurs agents concernés.

M. le Maire : C'est le Centre de Gestion du Var qui gère la carrière des agents des collectivités territoriales.

M. MEYER : Combien d'agents sont concernés ?

M. le Maire : Vous pouvez avoir ces renseignements au bureau des Ressources Humaines.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

8- RESOLUTION GENERALE DU 101ème CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE

M. le Maire fait lecture de la résolution générale adoptée lors du 101ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité.

M. le Maire : Il vous est demandé de soutenir cette motion présentée par l'ensemble des Maires et des Présidents d'intercommunalités. Quarante ans après la décentralisation de Gaston Defferre, on a le sentiment de revenir sur une centralisation du pouvoir. C'est une façon pour nous de dire à l'Etat, revoyez votre copie. Notre congrès a coïncidé avec le début du mouvement des Gilets Jaunes.

Approbation unanime du Conseil municipal.

9- DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire présente les marchés attribués depuis le dernier Conseil Municipal :

N° DU MARCHE	Four. Ser. Trav.	INTITULE	TITULAIRE	NOTIFIE LE	MONTANT € HT
2018/24	T	TRAVAUX DE PEINTURE ET REVETEMENTS DE SOL BATIMENTS COMMUNAUX	SARL GHIGO 62 AVENUE ALLONGUE 83 510 LORGUES	03/12/2018	Montant minimum HT : AUCUN Montant maximum HT : 60 000,00 €
2018/20	S	MARCHE D ASSURANCE LOT 1: RISQUES STATUTAIRES	Assureur : CNP ASSURANCES 4 place Raoul Dautry 75716 PARIS CEDEX 15 Gestionnaire du contrat (et le mandataire) SOFAXIS Route de Creton 18110 VASSELAY	04/01/2019	60 300,00
		MARCHE D ASSURANCE LOT 2: CYBER RISQUES	MMA I.A.R.D (Assureur) 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS Cedex 9 Alexandre CHEVALLET (Intermédiation) 33 Rue Jean Jaurès BP 50082 06403 CANNES CEDEX	03/01/2019	2 400,00

2018/27	S	ORGANISATION DUN SEJOUR DE SKI EN CENTRE DE VACANCES	LES COMPAGNONS DES JOURS HEUREUX 26 rue Jean Jaurès – BP 60882 78108 SAINT GERMAIN EN LAYE Cedex	13/01/2019	20 544,00 TTC
2018/15	F	ACQUISITION DE FOURNITURES POUR BRANCHEMENTS EAU LOT 1 Produits en caoutchouc ou plastique, équipement de la construction	Entreprise AMITUBES La Caisse de Cauvin RN 7 83 460 LES ARCS SUR ARGENS	02/02/2019	Montant minimum HT : AUCUN Montant maximum HT : 30 000,00 €
		ACQUISITION DE FOURNITURES POUR BRANCHEMENTS EAU LOT 2 Produits de la métallurgie, produits en métal et quincaillerie	Entreprise AMITUBES La Caisse de Cauvin RN 7 83 460 LES ARCS SUR ARGENS	02/02/2019	Montant minimum HT : AUCUN Montant maximum HT : 70 000,00 €
2018/29	T	TRAVAUX DE SECURISATION DES BATIMENTS SIS AU 12 ET 14, RUE DE LA VIEILLE HORLOGE A LORGUES	GROUPEMENT JPB/LISA Mandataire JPB BIANCO 337 chemin de la Martinette 83510 LORGUES	15/02/2019	79 501,00
2018/30	T	TRAVAUX de MACONNERIE GENERALE, BÂTIMENTS COMMUNAUX	GROUPEMENT JPB/LISA Mandataire JPB BIANCO 337 chemin de la Martinette 83510 LORGUES	15/02/2019	Montant minimum HT : AUCUN Montant maximum HT : 200 000,00 €

20- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait lecture de la question présentée par M. FORME relative à l'affaire en injures et diffamation l'ayant opposé à lui.

M. le Maire : Chaque fois que vous nous diffamerez ou injuriez sur les réseaux sociaux, mes adjoints et moi, je vous attaquerai. Nous bénéficions de la protection fonctionnelle et je l'utiliserai.

Vous êtes un menteur. Ce n'est pas moi qui vous ai mis en examen et assigné devant le Tribunal correctionnel mais bien le juge d'instruction après mon dépôt de plainte. Le jugement vous ne l'avez pas ? Moi oui, et je le mets à la disposition de tous pour lecture. Vous avez fait reporter l'audience deux fois. La troisième, vous avez bénéficié d'un vice de forme. Vous n'avez pas été jugé sur le fond à cause d'une erreur du parquet pour, je vous le lis : « nullité du réquisitoire introductif ». Il n'y a pas eu de jugement sur le fond donc vous n'avez rien gagné du tout ! Vous êtes un homme spectacle, l'injure et la diffamation ne sont pas des moyens d'expression.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.